



Assujettis à l'ISF : les solutions de défiscalisation

Dans un contexte de crise économique où le pouvoir d'achat est en berne, l'ISF peut apparaître comme une thématique ne concernant pas la majorité des Français. Or payer l'ISF n'est pas toujours synonyme de « fortune » puisque l'ensemble du patrimoine personnel du foyer entre en jeu pour la détermination de cet impôt, y compris la résidence principale. Jean-Michel Laidin, associé Baker Tilly France, nous éclaire sur cet impôt complexe qu'il faudra déclarer pour le 15 juin au plus tard et nous donne quelques conseils pour défiscaliser.

■ 1^{ère} phase : le calcul de l'ISF

Le calcul de l'ISF est complexe car il faut, pour déterminer si l'on est ou non assujetti à cet impôt, connaître l'intégralité de son patrimoine. Devront être listés, de manière exhaustive, l'ensemble des éléments le composant pour évaluer aussi bien l'actif (immobilier, placements, actions...) que le passif (emprunts, impôts et taxes...). Ensuite, il s'agira d'estimer et de valider les valeurs de chaque élément du patrimoine : terrains, maison(s) et/ou appartement(s), actions, parts de société... Cette étape primordiale pour le calcul du seuil de l'imposition à l'ISF doit être réalisée avec l'aide de professionnels tels que des experts-comptables ou des notaires qui sauront distinguer les biens professionnels non assujettis à cet impôt.

Après avoir procédé à ce recensement et à l'évaluation des biens, on pourra alors apprécier si le seuil des 790 000€ est dépassé, en n'oubliant pas d'appliquer un abattement de 30% de la valeur de l'habitation principale au montant total de son patrimoine.

Si ce seuil est dépassé, l'assujettissement à l'ISF est avéré. Mais diverses solutions de défiscalisation s'offrent alors aux particuliers souhaitant réduire cet impôt.

■ 2^{ème} phase : les solutions de défiscalisation

- La transmission du patrimoine :

La première solution est la transmission de son patrimoine (mobilier ou immobilier) à ses enfants. Les parents peuvent transmettre une somme d'argent ou un bien en pleine propriété : une donation de 150 000€ maximum, par parent, tous les 6 ans est exonérée de droit de succession.

- L'investissement :

Il est également possible d'investir dans les PME ou dans l'Innovation (Holding d'investissement dans des PME, FCPI, fonds d'investissement de proximité...). Le taux de réduction y est assez fort puisque 50% des versements, voire 75% dans certains cas, peuvent servir d'assiette. Mais cela n'est pas sans contrainte car ces investissements comprennent des risques (pas de certitude de récupérer la somme investie) et des obligations en termes d'engagements (garder les titres et actions pendant un certain temps).

Les particuliers sont souvent sollicités pour des offres paraissant plus alléchantes les unes que les autres. Mais la défiscalisation est une démarche complexe où il est indispensable, avant de prendre des décisions, d'évaluer le réel intérêt fiscal et les retours sur investissement de chaque solution envisagée.

C'est dans cet objectif que les experts-comptables accompagnent leurs clients en leur proposant des simulations chiffrées de l'ISF, des évaluations de tel ou tel dispositif fiscal et les informent des risques éventuels par rapport à leur profil.

Ils jouent en quelque sorte le rôle de garde-fou !

Contacts presse :

■ Cordiane : Nicole Coiffard ou Laëtitia Ferace

Tél : 01 39 62 33 42 lferace@cordiane.com

■ Baker Tilly France : Olivia Stamboul - ostamboul@orfis.fr

76/78 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

Tél : 01 42 89 44 43 www.bakertillyfrance.com

Baker Tilly France en quelques chiffres :

- un réseau fédéraliste de 33 cabinets indépendants implantés sur le territoire français, dans les départements d'Outre-Mer et dans certains pays d'Afrique francophone
- date de création : 1974
- 120 associés et plus de 1160 collaborateurs
- un siège permanent basé à Paris
- chiffre d'affaires : 90.2 millions d'euros (2008)

Baker Tilly France est membre de Baker Tilly International :

- un réseau de 145 cabinets et 509 bureaux implanté dans 110 pays
- date de création : 1989
- placé au 8^{ème} rang des réseaux au niveau mondial
- 25 000 associés et collaborateurs
- un siège basé à Londres avec une équipe de permanents
- chiffre d'affaires : 2,95 milliards de dollars US (2007)